



MAF

Moffet aménagement forestier inc.

Plan d'aménagement forestier



IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR FORESTIER

Nom :	<hr/>
Adresse postale :	<hr/>
Municipalité :	<hr/>
Code postal :	<hr/>
Date de naissance du propriétaire :	<hr/>
Courriel :	<hr/>
Téléphone :	<hr/>
# de producteur forestier :	<hr/>
Date :	21 mai 2023
Numéro d'entreprise (NEQ) :	<hr/>
Type d'entreprise :	<hr/>
Représentant autorisé :	<hr/>
Langue de correspondance :	Français

3- DESCRIPTION DE LA FORÊT / CARTOGRAPHIE

PHOTO AÉRIENNE



Numéro de la carte forestière :
21L16NO

Échelle
1 cm : 175m

Légende

- Peuplements
- Pentés fortes
- Érablières potentielles
- Ruisseaux
- Lacs et rivières
- Eau peu profonde
- Marécage
- Marais
- Prairie humide
- Tourbière boisée
- Tourbière ombrotrophe
- Tourbière minérotrophe

Section réservée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou aux personnes mandatées par celui-ci

- J'atteste que le requérant est reconnu producteur forestier conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Commentaires :

Date de reconnaissance : _____

Responsable de l'analyse : _____

(signature)

Date : _____

4- DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES *

DESCRIPTION SOMMAIRE						
No peuplement	Type de peuplement	Essences principales	Superficies (ha)	Classe de densité	Classe de hauteur	Classe d'âge (ans)
1	Pessière rouge à sapin	Épinette rouge, sapin baumier	10,63	65%	12	50
2	Sapinière	Sapin baumier	41,10	85%	14	50
3	Pessière noire à sapin	Épinette noire, sapin baumier	11,57	55%	12	50
4	Lac	-	1,70	-	-	-
5	Milieux humides	Aulne, épinette noire	27,19	-	-	-
6	Feuillus intolérants	Bouleau à papier, peuplier, érable rouge	8,02	65%	10	JIN
7	Pessière noire à sapin	Épinette noire, sapin baumier	11,18	55%	12	30
8	Sapinière à épinette rouge	Sapin baumier, épinette rouge, bouleau à papier	13,82	75%	14	50
9	Pessière noire	Épinette noire	8,73	45%	10	50
10	Pessière noire	Épinette noire	15,13	35%	10	50
11	Pessière noire	Épinette noire, sapin baumier	5,86	40%	5	10
12	Sapinière à épinette noire	Sapin baumier, épinette noire, peuplier	40,98	70%	15	50
13	Pessière noire	Épinette noire	8,44	55%	12	30
14	Pessière noire	Épinette noire	4,60	35%	10	30
15	Sapinière à épinette noire	Sapin baumier, épinette noire	13,06	65%	11	50
16	Sapinière à feuillus intolérants	Sapin baumier, bouleau à papier, peuplier	4,10	75%	15	50
Total :			226,11			

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

No du peuplement	Type de peuplement	Surface terrière	Volume (m ³ solide/ha)	Volume total (m ³ solide)
1	Pessière rouge à sapin	33,4	184,0	1955,4
2	Sapinière	27,3	172,0	7069,2
3	Pessière noire à sapin	21,5	99,8	1154,7
4	Lac	-	-	-
5	Milieus humides	-	-	-
6	Feuillus intolérants	23,5	126,0	1010,5
7	Pessière noire à sapin	21,5	100,1	1119,1
8	Sapinière à épinette rouge	28,8	159,0	2197,4
9	Pessière noire	18,5	94,4	824,1
10	Pessière noire	-	-	-
11	Pessière noire	22,1	96,5	565,5
12	Sapinière à épinette noire	30,5	163,0	6679,7
13	Pessière noire	21,3	91,0	768,0
14	Pessière noire	20,1	92,1	423,7
15	Sapinière à épinette noire	23,9	124,1	1620,7
16	Sapinière à feuillus intolérants	33,4	194,0	795,4

***Sources**

- Photographie aérienne carte forestière régionale
 Vérification sur le terrain Inventaire forestier
 Autres : _____

Total (m3) :

26183,48

**** Classe de densité**

A (forte) 100 à 81% **B** (normale) 80 à 61% **C** (faible) 60 à 41 % **D** (très faible) 40 à 25%

5- TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No du peuplement	Type de peuplement	Travaux	Envergure (ha)	Notes
1	Pessière rouge à sapin	Éclaircie commerciale	10	
2	Sapinière	CPRS et éclaircie commerciale	19	
8	Sapinière à épinette rouge	CPRS à certains endroits	4	
12	Sapinière à épinette noire	CPRS	20	
16	Sapinière à feuillus intolérants	CPRS	4	

Quelques définitions :

Surface terrière : Mesure permettant d'évaluer la densité d'un peuplement. Se calcule en m²/hectare.

Coupe progressive d'ensemencement : Traitement servant à implanter une régénération naturelle. Récolte de 30 à 50% de la surface terrière. Habituellement suivi d'une coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) une fois que la régénération est implantée c'est-à-dire environ 10 ans après la coupe.

Éclaircie commerciale : Traitement servant à dégager les arbres de qualité en prélevant entre 30 et 40% de la surface terrière. Plusieurs éclaircies peuvent être faites dans le même peuplement (10-15 ans).

Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) : Coupe totale d'un peuplement en protégeant la régénération déjà établie et le sol forestier en optimisant les distances entre les sentiers de débardage.

Jardinage : Éclaircie d'un peuplement avec une structure d'âge inéquienne. Permet de récolter les arbres matures et éclaircir les arbres d'avenir afin d'obtenir un peuplement d'une qualité supérieure après la coupe.

Priorité de récolte : 1 - Urgent (0-2 ans), 2 - Modéré (3-5 ans), Long-terme (5-10 ans)

6- ACCEPTATION ET SIGNATURE

Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse de ma demande d'enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d'un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.

Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l'analyse de mon dossier pour l'enregistrement de mes superficies à vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.

Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, je joins à ma demande un chèque fait à l'ordre du Bureau d'enregistrement acquittant les droits d'enregistrement.

À titre de propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant, j'atteste être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu.

Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu'aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en oeuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n'aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.

Je consens à ce que le Syndicat ou l'Office de producteurs de bois ou l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable de mon dossier utilise les renseignements personnels concernant mon nom et mon adresse pour me proposer divers produits liés au transfert de connaissances (notion qui englobe l'information et la formation) en regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées.

Je consens à ce que le Bureau d'enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

Je déclare que les lots ou parties de lot du présent plan d'aménagement forestier ne sont pas sous convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun (groupement forestier, société sylvicole, etc.)

Il est recommandé au propriétaire forestier :

- De consulter un conseiller forestier, de vérifier la réglementation municipale applicable et de se référer au schéma d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC) avant d'entreprendre des travaux ;
- De respecter les affectations du territoire selon le schéma d'aménagement et de protéger les zones sensibles identifiées à la page 3 du présent PAF ;
- De noter les interventions réalisées sur sa propriété ;

Je, Marc Vigneault reconnais avoir pris connaissance de ce plan d'aménagement forestier.

Signature du producteur forestier : _____ X

Lieu : _____

Date : _____ X

Document valide jusqu'au : _____ 21 mai 2033

Je, Joseph Moffet, certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au règlement numéro 4 du 20/06/2013 de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de : Bois-Francs

Signature de l'ingénieur forestier : Joseph Moffet Date : 21 mai 2023

Lieu : Plessisville

No. Permis OIFQ : 2021-074

EMPLOYEUR (INDIVIDU OU ORGANISME)

Nom : Moffet aménagement forestier inc.

Adresse : 1877 avenue Mercure,
Plessisville, G6L 2A8

Téléphone : (819) 998-3881

Plan d'aménagement forestier élaboré par : Joseph Moffet



MAF
Moffet aménagement forestier inc.



MAF

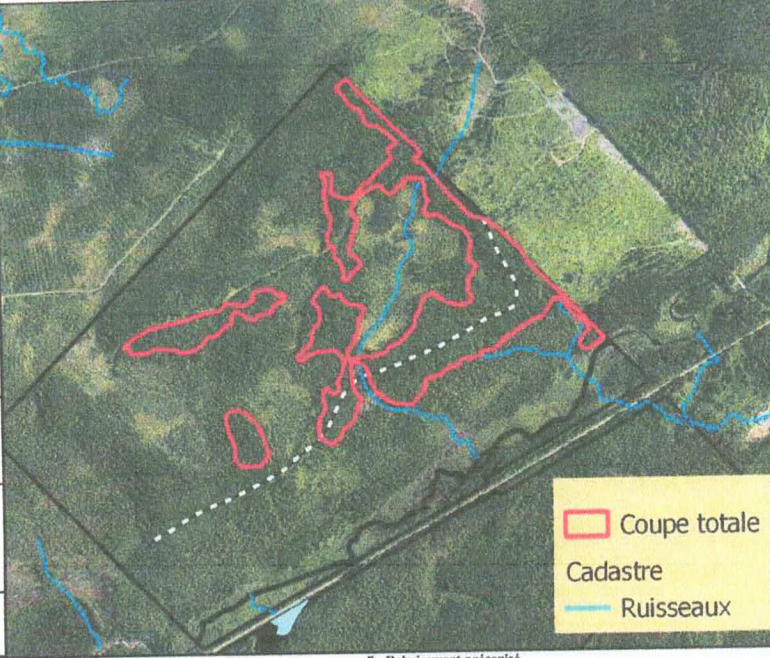
PRESCRIPTION SYLVICOLE
Moffet Aménagement Forestier inc.

No: 202305310001

1- Identification		3- Parcelle
Nom, prénom:	Numéro de producteur:	No:
Adresse:	Code postal: G6L 2Y2	Sup. ou long: 23,99
Tél. trav.:	Tél.:	
Courriel:	Représentant:	

2- Localisation		4- Inventaire
Région écologique: 3d-M	Code d'unité d'évaluation: 1893 82 8521	Photo:
Municipalité (code): 18025	Nom: Sainte-Apolline-de-Patton	Échelle 1: 25000
Cadastre (code): 331	Nom: Canton Bourdages	Feuillet: 21L16NO
Rang (code): 8	Nom: 8	
Lot no: 3 769 066		

5 - Données forestières	
Description du peuplement	Groupement d'essence: ShSb
	Densité: A
	Hauteur (m): 18
	Type de terrain:
	Âge ou année de plantation: 50
	Couverture de broussailles:
	Tiges opprimées (%): H: L:
	% de tige de 1 m et +:
	Taux de mortalité:
	Régénération (tiges/ha):
Coefficent de distribution (%):	
Résineux: 70%	
Feuillus: 5%	
Total: 75%	
Faunique	Recouvrement latéral 0-1 m (%): 1-2 m (%):
	Arbres fruitiers (Qté/ha):
Terrain	Relief: Coteaux
	Texture: Profondeur: 50cm-1m
Autres	Type écologique: Rapport HD:
	Régénéré selon Kyoto:





6 - Volumes et surfaces terrières							
Esp.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes	Volume m³/ha	S.T m²/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb/ha	Diamètre					
SAB	879	18,3	109	21,5	0,0	100%	
LPN	157	18,0	21	4,0	0,0	100%	
PET	56	26,3	25	3,0	0,0	100%	
BOP	94	18,5	10	2,0	0,0	100%	
Total:	1187	16,0	166	30,5	0,0	100%	

7 - Reboisement préconisé						
Objectif	Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement	

8 - Traitements						
Nom du traitement	Unité (ha)	Ta. Tech.	Ta. Exéc.	Tot. Tech.	Tot. Exéc.	Total (\$)
CPRS	24,0	306 \$	- \$	7 344,00 \$	- \$	7 344,00 \$
Total:				7 344,00 \$	- \$	7 344,00 \$

9 - Description de l'intervention et autres données requises	
Peuplement de sapin mature. Le sapin montre des signes de carie et on constate des chablis partiels à plusieurs endroits sur le terrain. Avec la contrainte de sol mince et l'âge du peuplement il est impensable de faire une éclaircie dans ce peuplement. Le coefficient de régénération est suffisant pour estimer que le terrain n'aura pas besoin d'être reboisé à la suite de la coupe. Des épinettes seront laissées sur le terrain afin de favoriser cette régénération. Les bandes riveraines de 15m autour des ruisseaux devront être respectées.	
Zones à protéger:	Période recommandée:
Type: Bande de protection	Toutes
m	Appareil à utiliser:
m	Multi porteur
Zones d'affectation du PPMV:	
Modalité d'intervention du PPMV: ou règlement: —	
Oui	Non
Dérégation à un règlement:	
Ajustement au PPMV:	
Si oui justifications ou précisions:	
Demande de reboisement friche: —	
Sélectionnée pour la V.O.: —	

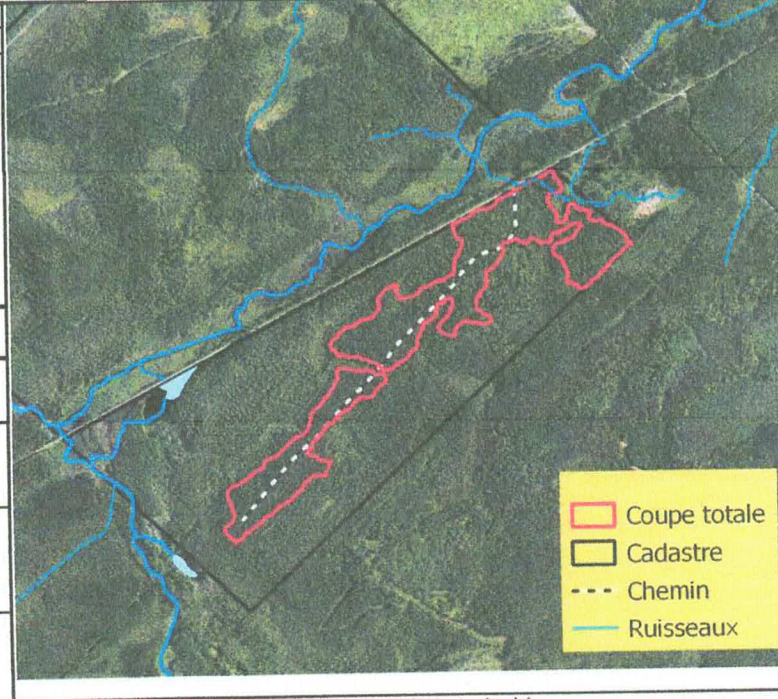
Engagement et autorisation du propriétaire	
J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1).	
Je m'engage:	
- À respecter cette prescription et de ne pas récolter en coupe totale des secteurs à l'extérieur des contours prescrits.	
- À diminuer le plus possible l'impact de la machinerie sur la régénération et les sols à l'intérieur et à l'extérieur des blocs de coupe.	
- À respecter les bandes de protection de 15m autour des ruisseaux.	
 08-06-2023	
Signature du producteur forestier Date	
Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:	
Préparée par: Joseph Moffet	Date: 2023-05-31
	2021-074
Signature Ing.C	No Permis
	31 mai 2023
	Date

Conseiller forestier accrédité: Moffet Aménagement Forestier inc.

1- Identification		3- Parcelle
Numéro du producteur: Adresse: Tél. trav.: Tél. rés.: Représentant	Nom, prénom: Code postal:	No: Sup. ou long. 15,2 ha

2- Localisation		4- Photo aérienne et carte
Région écologique: 3d-T Municipalité (code): 18025 Cadastre (code): 225 Lot no: 3 769 073	Tenure: Privé Nom: Sainte-Apolline-de-Patton Canton: Bourdages Rang (code): 8 Nom: 8	Code d'unité d'évaluation: 1893 82 8521 Photo (1): BingSatellite Photo (2): Échelle: 1:25000 Feuillet: 21L1650 et 21L16N0

5 - Données forestières	
P.A.F. _____ Inventaire forestier (visite terrain): _____	
Groupe d'essence ou origine: SbÉa Densité: A Hauteur (m ou cm pour plantation): 17 Type de terrain: Âge ou année de plantation: 60 Couverture de broussailles: Tiges opprimées (%): H: L: % de tige de 1 m et +: Taux de mortalité ou tiges affectées:	
Régénération (tiges/ha): Résineux: _____ Feuillus: _____	
Coefficient de distribution (%): Résineux: 73 Feuillus: 8 Inventaire: _____ Total: 73	
Recouvrement latéral 0-1 m (%): 1-2 m (%): Arbres fruitiers (Qté/ha) (essence): Arbres vétérans: _____ ou chicots: _____ (Qté/ha)	
Relief: Texture: Grossière Profondeur: 0,5-1m Dépôt: 1A Drainage: 30	
Type écologique: RS55 IQS: Rapport IVD: Régénéré selon Kyoto:	



6 - Volumes et surfaces terrières								
Ess	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m³/ha	S.T. m²/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb/ha	Dévol/ha	Nb/ha	Diamètre				
SAH					134	27,2	0	100
FR					21	8,1	2	75
FF					10	2,1	0	100
Total					165	37,4	2	95

7 - Reboisement préconisé						
Objectif	Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement	
Total						

8 - Traitements							
Code pr.	Nom du traitement	Unité	Ta. Tech.	Ta. Exéc.	Tot. Tech.	Tot. Exéc.	Total (5)
	Coupe avec protection de la régénération et des sols	19,5	-	-	-	-	-

9 - Description de l'intervention et autres données requises	
Le peuplement étant arrivé à maturité une coupe avec protection de la régénération et des sols s'impose. Le sapin montre des signes de carie et on constate des chablis partiels à plusieurs endroits sur le terrain. Avec la contrainte de sol mince et l'âge du peuplement il est impensable de faire une éclaircie dans ce peuplement. Le coefficient de régénération est suffisant pour estimer que le terrain n'aura pas besoin d'être reboisé à la suite de la coupe. Des épinettes rouges seront laissées sur le terrain afin de favoriser cette régénération. Les bandes riveraines de 15m autour des ruisseaux devront être respectées.	
Zones à protéger:	Période recommandée Hiver
Type: Ruisseau	Bande de protection: 15 m
Milieux humides	Bande de protection: 15 m
Zones d'affectation du PPMV:	
Modalité d'intervention du PPMV: _____ ou règlement: _____	
Dérrogation à un règlement: Oui _____ Non _____	
Ajustement au PPMV: _____	
Si oui justifications ou précisions:	
Demande de reboisement fraîche: _____ Sélectionnée pour la V.O.: _____	

Engagement et autorisation du propriétaire	
J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété.	
Je m'engage:	
- À respecter cette prescription et de ne pas récolter en coupe totale des secteurs à l'extérieur des contours prescrits.	
- Protéger la régénération de sapin et d'épinettes déjà bien installée sur le terrain en utilisant les techniques de récoltes recommandées.	
- Diminuer le plus possible l'impact de la machinerie sur les sols à l'intérieur et à l'extérieur des blocs de coupe.	
- À respecter les bandes de protection de 15m autour des ruisseaux.	
- À respecter les bandes de protection de 15m autour des milieux humides	
Propriétaire: _____	Date: _____
Préparée par: Joseph Moffet	15 juin 2022
Nom	Date
Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:	
Joseph Moffet	2021-074
Signature Ing. f.	No permis
	15 juin 2022
	Date